

Rèsiliation contrats canal plus et canal sat

Par ropital, le 29/04/2011 à 09:28

Bonjour,

Est-ce que la loi Chatel peut s'appliquer pour la résiliation de mes contrats canal plus et canal sat.Merci de bien vouloir m'informer.M.ROPITAL

Par mimi493, le 29/04/2011 à 21:11

oui, cette loi s'applique, encore faut-il que vous soyez dans le champ d'application de cette loi